

## AVIS

**Objet: Monsieur Tom Schalbar – forages géothermiques – 17, rue C. Kleber à L-7597 Reckange.**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 24 juin 2025, réf EAU-AUT-25-0293, concernant la réalisation de forages géothermiques 17, rue Camille Kleber à Reckange est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 15 juillet au 23 août 2025 inclus.

Mersch, le 14 juillet 2025  
le secrétaire,                      le bourgmestre,

